

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1701**

commune (s) : Caluire et Cuire - Vénissieux - Feyzin - Rillieux la Pape - Francheville - Sainte Foy lès Lyon -
Craponne - Saint Priest - Dardilly - Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Gestion administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage - Lot n° 1 : Rillieux la Pape,
Vénissieux, Lyon/Feyzin, Francheville/Sainte Foy lès Lyon, Saint Priest et Craponne - Lot n° 2 : Caluire
et Cuire, Dardilly et Vaulx en Velin/Villeurbanne - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -
Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Madame Peytavin

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld,
Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju,
Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir
à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz),
MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-
Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein),
Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1701**

commune (s) :	Caluire et Cuire - Vénissieux - Feyzin - Rillieux la Pape - Francheville - Sainte Foy lès Lyon - Craponne - Saint Priest - Dardilly - Vaulx en Velin - Villeurbanne
objet :	Gestion administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage - Lot n° 1 : Rillieux la Pape, Vénissieux, Lyon/Feyzin, Francheville/Sainte Foy lès Lyon, Saint Priest et Craponne - Lot n° 2 : Caluire et Cuire, Dardilly et Vaulx en Velin/Villeurbanne - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2005-2846 du 11 juillet 2005, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le transfert de la compétence réalisation et gestion des aires d'accueil. Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage des aires d'accueil.

La gestion administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage comporte 4 axes prioritaires pour le maître d'ouvrage :

- accueillir les usagers des aires d'accueil et assurer la gestion locative,
- assurer l'entretien courant des aires,
- réaliser les travaux de réparations,
- fournir un compte-rendu d'activité, organiser le recueil et la transmission des informations.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de gestion administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage.

Les prestations à réaliser feraient l'objet des deux lots géographiques suivants qui seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire selon la répartition suivante :

- lot n° 1 : Rillieux la Pape, Vénissieux, Lyon/Feyzin, Francheville/Sainte Foy lès Lyon, Saint Priest et Craponne,
- lot n° 2 : Caluire et Cuire, Dardilly et Vaulx en Velin/Villeurbanne.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2011 et reconductible de façon expresse trois fois une année.

Chaque lot comporterait un engagement de commande de :

Lots	Montant minimum annuel en € HT	Montant maximum annuel en € HT	Montant minimum en € HT reconductions comprises	Montant maximum en € HT reconductions comprises
1 : Rillieux la Pape, Vénissieux, Lyon/Feyzin, Francheville/ Sainte Foy lès Lyon, Saint Priest et Craponne	115 920	463 680	463 680	1 854 720
2 : Caluire et Cuire, Dardilly et Vaulx en Velin/Villeurbanne	84 240	262 080	336 960	1 048 320

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution des prestations de gestion administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - **Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : Rillieux la Pape, Vénissieux, Lyon/Feyzin, Francheville/Sainte Foy lès Lyon, Saint Priest et Craponne, pour un montant annuel minimum de 138 640,32 € TTC et maximum de 554 561,28 € TTC,

- lot n° 2 : Caluire et Cuire, Dardilly et Vaulx en Velin/Villeurbanne, pour un montant annuel minimum de 100 751,04 € TTC et maximum de 313 447,68 € TTC.

5° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 622 800 - fonction 524 - opération n° 0451.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.